

RFAS

Revue française des affaires sociales

Dossier thématique

Transitions écologiques et protections sociales : quel rôle pour les communs ?

Coordonné par Nathalie Fourcade et Éloi Laurent

Sommaire

TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET PROTECTIONS SOCIALES : QUEL RÔLE POUR LES COMMUNS ?

7 **Avant-propos**

Nathalie Fourcade et Éloi Laurent

25 **[ENTRETIEN] Protection sociale et communs : quels enseignements pour la transition écologique ?**

Jean-Claude Barbier

LES EXPÉRIENCES DE COMMUNS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX EN FRANCE ET AU-DELÀ

37 **Fromage de Comté et vache montbéliarde : des communs aux effets protecteurs ?**

Sandrine Petit et Catherine Mougenot

53 **Protection sociale et communs au sein d'un collectif néorural pluriactif**

Agnès Bonnaud et Mikaël Akimowicz

89 **Communs écosociaux et protection sociale territorialisée dans les milieux insulaires à risque**

Fabrice Sobczak

109 **Repenser la protection sociale par les outils dont se saisit la pratique du commun : illustrations par l'accès à l'alimentation**

Pierre Musseau-Milesi

REDÉFINIR LES POLITIQUES SOCIALES À L'AUNE DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES PAR LES COMMUNS

135 **Appropriation urbaine du métabolisme rural : le cas de la gestion de l'eau à Cuenca (Équateur)**

Matthieu Le Quang et Antonio Malo Larrea

157 **Penser l'action sociale à partir des communs environnementaux : enjeux et limites d'une expérimentation participative et délibérative**
Benoît Prévost

181 **Du déchet à la ressource : la réutilisation des aides techniques ou l'émergence de nouveaux communs dans le champ du handicap en France**
Isabelle Barbet et Laurence Hartmann

207 **Protection sociale de l'alimentation : l'enjeu des financements pour construire des communs socio-écologiques**
Ilona Delouette et Cécile Vasseur, avec la participation du collectif PATES

229 [POINT DE VUE] **La Sécurité sociale à l'épreuve des limites planétaires**
Vanessa Wisnia-Weill

245 [POINT DE VUE] **Les communs du travail face aux risques écologiques**
Nathalie Moncel et Bruno Palier

257 [POINT DE VUE] **De l'habitat partagé aux communs sociaux : vers de nouvelles formes de solidarité ?**
Sophie Audrain

269 [POINT DE VUE] **Écolieux et tiers-lieux, des communs écosociaux émergents au service du bien commun**
Cécile Renouard et Cécile Ezvan

AUTRES THÈMES

285 **La pauvreté des mères seules : quel est le rôle du marché du travail ?**
Oriane Lanseman et Muriel Pucci Porte

311 **Évaluer et considérer les besoins des tiers proches aidants ultramarins en protection de l'enfance : enjeu local ou enjeu national ?**
Gilles Séraphin

331 **Présentations des autrices et auteurs**

336 **Remerciements**

TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET PROTECTIONS SOCIALES : QUEL RÔLE POUR LES COMMUNS ?

PROTECTION SOCIALE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, COMMUNS : TRILOGIE, TRILEMME, TRIANGLE

AVANT-PROPOS

Nathalie Fourcade et Éloi Laurent

L'intersection du défi écologique et de la question sociale, longtemps désertée en France, commence à être balisée dans le champ académique comme dans celui des politiques publiques par des études et des initiatives en nombre croissant. Ce croisement des champs écologique et social a été repéré il y a plus de trente ans par l'économiste américain James Boyce (Boyce, 1994) par ces mots :

« Les activités économiques qui dégradent l'environnement engendrent généralement des gagnants et des perdants. Sans les gagnants – les personnes qui tirent un bénéfice de cette dégradation, ou du moins qui le pensent –, ces activités destructrices n'auraient pas lieu. Sans les perdants – les personnes qui supportent le coût de cette dégradation –, ces destructions n'auraient pas d'importance en termes de bien-être humain. »

Autrement dit, l'inégalité est une cause comme une conséquence de la destruction de notre environnement : les inégalités sociales catalysent les crises écologiques qui accélèrent en retour les inégalités sociales (Boyce, 2024). Mais au-delà de cette écologie des inégalités, c'est toute la question sociale qui doit être mobilisée pour informer le défi écologique et notamment pour mettre en lumière les enjeux distributifs et redistributifs des politiques de réduction des émissions de CO₂, de protection des écosystèmes et de la biodiversité et d'accès aux ressources naturelles (Laurent, 2023). Les transitions dites « écologiques », dans leurs différentes dimensions (atténuation, adaptation, régénération) et domaines (climat-énergie, biodiversité et écosystèmes, ressources), procèdent de dynamiques sociales et engagent des enjeux sociaux (représentations, relations sociales, confiance, coopérations, inégalités, participation, résistances, etc.). Les premiers travaux sur le sujet en France (Laurent, 2009, 2011), y compris dans *la Revue française des affaires sociales* (Augagneur et Fagnani, 2015), ont récemment été prolongés par des contributions académiques systémiques et structurantes, une partie étant de nouveau d'ailleurs publiée dans *la Revue française des affaires sociales* (Palier *et al.*, 2024 ; Laurent, 2024a). Ces analyses se transmettent ces dernières années au champ institutionnel par divers canaux rejoignant celles qui s'y développent (Sénat, 2022 ; CNLE, 2024 ; Igas, 2025 ; Haut Conseil pour le climat, 2025).

Ces avancées récentes, qui traduisent l'urgence des défis environnementaux et l'inertie des réponses concrètes qu'ils requièrent, font écho à des recherches qui fleurissent depuis quinze ans en Europe (Gough, 2010 ; Gough, 2011 ; Gough et

Meadowcroft, 2011) et ont récemment pris une ampleur nouvelle dans deux directions. D'une part, une série de travaux s'efforcent de mieux caractériser les politiques écosociales (*eco-social policies*, voir Mandelli, 2022 ; Mandelli 2023) ou sociales-écologiques (Laurent, 2021), politiques définies par M. Mandelli (2022) comme des « politiques publiques poursuivant explicitement des objectifs de politique environnementale et sociale de manière intégrée. » D'autre part, une série de travaux tentent de cerner les contours d'un État social soutenable (*sustainable welfare state*) (Koch, 2021 et 2023 ; Büchs, 2021 ; Hirvilammi *et al.*, 2023 ; Walker *et al.*, 2021). Selon M. Koch (2023), partant du constat d'une « double injustice » sociale et environnementale (les groupes les plus touchés par les crises écologiques en étant les moins responsables), l'État social soutenable repose sur des politiques sociales définies en synergie avec les objectifs environnementaux et à même d'atténuer les inégalités et les conflits susceptibles d'apparaître à la suite de la décarbonation des modes de production et de consommation.

Ces travaux abondants, souvent publiés sous la forme de numéros spéciaux dans les revues académiques de politiques sociales et/ou d'études européennes (Fritz et Lee, 2023), ont alimenté des débats nourris sur la nécessité d'instituer une « transition juste » (Garcia-Garcia *et al.*, 2022 ; Bauler *et al.*, 2021, Laurent, 2024b), projet qui fait l'objet d'une attention grandissante de la part des gouvernements européens et institutions communautaires comme des organisations internationales (Fransolet et Vanhille, 2023 ; Vielle *et al.*, 2025 ; Crespy et Munta, 2023 ; Cigna *et al.*, 2023 ; ILO, 2024 ; UN, 2024). On constate l'émergence de premières avancées concrètes comme la création en Espagne au printemps 2025 d'un « congé climat » à la suite des inondations meurtrières de Valence, qui peut être considéré comme la première mesure de protection sociale-écologique (Laurent, 2024c).

Il est à l'évidence nécessaire d'intensifier et de prolonger ces efforts devant l'évidence de l'accélération des crises écologiques, efforts qui tendent vers la construction de protections sociales-écologiques dont l'édification a trop tardé, alors que les dommages sociaux des crises écologiques sont tangibles depuis au moins deux décennies (en matière de santé, d'emploi, de logement, etc.), comme permettent par exemple de le mesurer avec précision, pour la crise climatique, les indicateurs du Lancet Countdown¹.

Une des pistes les plus prometteuses dans cette perspective consiste à cartographier les risques socio-écologiques émergents et à leur opposer des politiques sociales-écologiques de mutualisation (Fransolet et Laurent, 2024 ; SET Sciences po, 2024) et, plus généralement, à rechercher des combinaisons fécondes entre l'approche sociale-écologique et des registres d'action et de transformation, comme celles des communs. Commençons, pour articuler les trois notions au centre de ce numéro spécial (protection sociale, transition écologique et communs), par chacune les définir à grands traits.

La protection sociale, entendue comme une politique publique étatique, dont on peut faire remonter l'origine à 1883, année de la loi sur les accidents du travail

1. [en ligne] lancetcountdown.org

en Allemagne², consiste fondamentalement à mutualiser des risques sociaux pour réduire les injustices sociales et les inefficacités économiques qu'ils engendrent faute de prévention et d'assurance. Le Code de la Sécurité sociale français reconnaît désormais dix risques sociaux : maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, veuvage, famille, autonomie. Ces risques sont considérés dans les ordonnances de 1945 comme des menaces qui pèsent sur la sécurité économique des personnes et de leurs familles, menaces qu'il s'agit d'atténuer dans l'intérêt général.

La transition écologique, entendue au sens large comme la prise de conscience de la déstabilisation de la biosphère par les activités humaines et la mise en œuvre de moyens pour y faire face et l'atténuer, qui s'esquisse dans les années 1970 avec les grandes lois environnementales aux États-Unis et en Europe et la création des autorités publiques chargées de les appliquer et de les faire respecter, se déploie vraiment au début des années 1990 devant l'urgence et la gravité désormais mesurables des crises écologiques (mises au jour depuis au moins la moitié du xix^e siècle) dont l'accélération se dessine alors. Le terme de « transition » appliqué à l'enjeu écologique apparaît explicitement dans le Rapport Meadows (*Meadows et al.*, 1972) et sera repris dans le Rapport Brundtland (Brundtland, 1987) qui inspirera la dynamique des années 1990.

Les communs désignent simultanément, c'est là tout leur sens, les ressources en usage (par exemple une forêt), les relations sociales qui naissent de leur partage (la coopération dans la coupe des arbres ou la cueillette) et les règles qui gouvernent ce partage (les mécanismes de sanction attachés au non-respect des principes en vigueur concernant l'accès à la forêt et ses ressources). Ils sont le fruit d'une histoire longue, riche et disputée, indissociable au plan théorique et empirique du parcours intellectuel et de l'œuvre d'Elinor Ostrom (Ostrom, 1990 ; Ostrom et Laurent, 2012). E. Ostrom montre, tout au long de son œuvre foisonnante, que gouverner les communs suppose de transformer l'accès à des ressources partagées (dont les ressources naturelles) en relations sociales stables et structurantes informées par des normes de confiance et de réciprocité, des principes de justice et des règles d'organisation. À ces conditions institutionnelles, la « stragédie des communs » faussement prophétisée par Garrett Hardin (1968)³ est évitée au quotidien au sein d'innombrables communautés humaines auto-organisées à travers le monde se révélant parfaitement capables de jouir en commun, sur un mode coopératif, des bénéfices de ces ressources sur la longue durée.

L'articulation de ces trois champs – protection sociale, transition écologique et communs – peut prendre au moins trois formes : celle d'une trilogie (une séquence chronologique et historique dans laquelle ils se font suite dans un ordre plus ou

2. Cette loi découlle de la Proclamation royale de l'empereur Guillaume sur la politique sociale du 17 novembre 1881, qui reconnaît « une revendication légitime à un plus grand degré de protection sociale de l'État » et entend promouvoir « une politique cohérente de promotion du bien-être des travailleurs ».

3. L'allégorie choisie par Hardin est celle des berger qui épuisent le pâturage qu'ils partagent sans le posséder, faute de s'en répartir efficacement l'usage. Si chaque éleveur entend privatiser ses gains (la vente de vaches bien nourries sur le marché) tout en mutualisant ses pertes (la consommation d'herbe par des vaches de plus en plus nombreuses), le pâturage sera rapidement surexploité, hommes et bêtes en pâtissant jusqu'à pouvoir disparaître.

moins déterminé), celle d'un trilemme ou d'une trinité impossible (qui conduit à ne pouvoir choisir que des combinaisons de deux champs sur trois, autrement dit trois couples), celle, enfin d'un triangle intégré où ces trois champs s'éclairent, se complètent et se renforcent.

La vision trilogique procède de l'historicité respective de ces trois champs : la protection sociale est première (fin du XIX^e siècle puis après-guerre), vient ensuite l'enjeu de la transition écologique (années 1970 et 1990) et enfin l'émergence de la réflexion sur les communs (années 1990). Cette séquence peut donner lieu à une première analyse : le champ de la protection sociale, consolidé pendant un siècle, est confronté au début des années 1990 à un nouveau défi, la transition écologique qui lui commande de se réinventer en partie, ce que permettent les communs. Mais ce découpage historique n'est pas complètement convaincant : les communs préexistent à l'institutionnalisation de la protection sociale au XIX^e siècle, de sorte qu'ils seraient en fait chronologiquement premiers, suivis de la cristallisation institutionnelle de la protection sociale, cet ensemble étant confronté depuis trente ans au défi écologique. Cette trilogie ainsi ordonnée apparaît plus cohérente que la précédente : elle articule des relations sociales institutionnalisées au défi écologique.

La question que soulèvent notamment ces deux trilogies contradictoires est celle de la continuité problématique entre communs et protection sociale : les communs sont des relations sociales et des principes d'organisation visant à gouverner des ressources communes qui ne sont pas saisies par la dichotomie du marché et de l'État (Ostrom et Laurent, 2012), elles semblent donc entrer en opposition avec la protection sociale comprise comme une institution publique centralisée. Ostrom montre ainsi, à la lumière du cas de l'exploitation des forêts, que lorsque les gouvernements adoptent des politiques de décentralisation autoritaire en laissant les responsables locaux et les utilisateurs dans le flou quant à leurs responsabilités, des forêts autrefois stables peuvent être soumises à la déforestation (Ostrom et Laurent, 2012). Toutefois l'auto-organisation des membres d'un commun doit, pour se développer et vivre dans la durée, bénéficier d'une forme de garantie par les politiques publiques (Ostrom, 1990) : Ostrom établit comme principe fondateur des communs « la reconnaissance minimale des règles » qu'elle définit en ces termes : « les droits des utilisateurs locaux à concevoir leurs propres règles sont reconnus par le Gouvernement » (Ostrom et Laurent, 2012). La continuité entre communs et protection sociale apparaît alors beaucoup plus fluide et on peut même évoquer l'idée d'une dialectique entre les deux champs qui se nourrissent mutuellement dans l'histoire jusqu'à aujourd'hui, où cette dialectique est confrontée à la nécessité de la transition écologique.

L'enjeu de la continuité se prolonge avec la confrontation de la question sociale et du défi écologique : il faut trouver un langage commun aux deux champs. Là aussi, les obstacles ne sont pas négligeables, mais ils peuvent être levés. D'une part, il importe de reconnaître que la transition dite écologique est en réalité sociale-écologique : elle met en jeu dans toutes ses dimensions des principes de justice (selon ses diverses modalités : répartition, redistribution, participation, reconnaissance) et elle ne peut se déployer sans intégrer les enjeux sociaux (Laurent, 2011). D'où l'idée de décliner les transitions justes définies à partir de plusieurs critères

permettant de les caractériser (Laurent, 2024b)⁴. Plus précisément encore, la grammaire commune à la protection sociale et à la transition écologique est celle du risque, de la prévention et de la protection (Mandelli *et al.*, 2024 ; Vielle *et al.*, 2025) qui s'exprime dans la notion émergente de « risque social-écologique ». P. Vielle *et al.* (2025) identifient ainsi deux types de risques sociaux-écologiques :

- les risques de transformation biophysique sont liés aux effets sociaux induits par les événements extrêmes (ex. : inondations, canicules, pandémies) et les événements à évolution lente (ex. : montée du niveau des mers) résultant de la déstabilisation anthropique de la biosphère ;
- les risques de transition sociotechnique sont liés aux effets sociaux des réponses aux risques de transformation biophysique. Ils couvrent les effets directs des politiques environnementales (ex. : mise en place de zones à faibles émissions, obligations de rénovation énergétique des logements, taxes carbone), ainsi que leurs effets indirects (ex. : reconfiguration du marché du travail, changements dans la disponibilité et le coût des biens).

Lorsqu'ils se matérialisent, ces risques sont susceptibles d'entraîner des pertes et des dommages dans les systèmes sociaux et écologiques qui, en altérant le bien-être des groupes vulnérables, peuvent aggraver les inégalités sociales et engendrer des injustices. Dans une perspective de transition juste, il est donc essentiel d'élargir les frontières de la protection sociale et de concevoir des mécanismes de protection collective adaptés pour atténuer les risques sociaux-écologiques.

Mais on peut aussi bien choisir d'isoler des couples de champs, dans la perspective d'un trilemme. L'appariement le plus évident est la combinaison entre transition écologique et communs (qui laisse de côté la protection sociale) : les travaux d'Ostrom (1990) et de ses nombreux coauteurs (Ostrom et Laurent, 2012 pour une synthèse) ont pu démontrer comment émergent et se développent des institutions permettant la préservation des ressources par la coopération. Le point essentiel de cette articulation est l'inefficacité supposée de la centralisation : des contraintes imposées de manière autoritaire à des groupes locaux par des gouvernements lointains se révèlent souvent contre-productives, car les autorités en question ne disposent pas de l'information ou de la légitimité suffisante pour agir dans la durée. Dans le couple formé par les communs et la transition écologique, la centralisation inhérente au système de protection sociale est un obstacle à l'émergence de communautés sociales-écologiques. Le deuxième couple serait la combinaison des communs et de la protection sociale, à l'exclusion de la transition écologique. F. Sultan et J.-C. Barbier (2018) ont bien défriché cette articulation, qui ne va pas sans frictions (voir l'entretien de Barbier dans ce numéro). Le troisième

4. Laurent (2024b) établit trois critères principaux pour identifier ces politiques : procéder d'une analyse systématique des chocs écologiques (par exemple les vagues de chaleur et les inondations) et des politiques écologiques (par exemple la taxation de l'énergie et/ou du carbone) dans une perspective plurielle de justice (y compris les droits des espèces non humaines), avec le double objectif de minimiser les inégalités sociales et la dégradation de l'environnement, et de maximiser les cobénéfices sociaux et environnementaux ; donner la priorité, lors de la conception des politiques de transition juste, au bien-être humain éclairé par ces questions de justice, plutôt qu'à la maximisation de la croissance économique, en d'autres termes, réaliser la transition juste dans le cadre d'une « économie du bien-être » au service d'un bien-être humain satiable centré sur la coopération et la santé ; concevoir et mettre en œuvre des politiques de transition juste de manière démocratique, en garantissant la compréhension, le soutien et la participation des citoyen·nes.

et dernier duo est formé par la combinaison de la protection sociale et de la transition écologique à l'exclusion des communs, dont témoignent bien les travaux cités plus haut qui ne font quasiment aucune place à l'approche par les communs (voir par exemple Bohnenberger, 2023).

Ce numéro, dont les lectrices et lecteurs sont invités à apprécier le caractère exploratoire, propose d'avancer dans la troisième figure de la convergence des champs : celle d'un triangle intégré qui fait tenir ensemble ses trois sommets en dessinant un espace nouveau. Les différents projets de sécurité sociale de l'alimentation (dont traitent deux articles de ce numéro) sont emblématiques de cette intégration : ils s'inspirent d'un principe de sécurité sociale, ils sont ancrés dans les territoires et l'approche locale, et ils portent sur deux enjeux essentiels et connexes de la transition écologique (l'alimentation et l'agriculture). Mais au-delà de ces projets cruciaux, c'est tout un champ nouveau que ce numéro espère révéler et nourrir, celui des communs écosociaux.

Ce numéro est introduit par un entretien avec Jean-Claude Barbier, « Protection sociale et communs : quels enseignements pour la transition écologique ? ». Il revient sur les travaux pionniers traitant de l'articulation entre approche des communs et système de protection sociale menés il y a dix ans avec F. Sultan (Sultan et Barbier, 2018). Il souligne le côté problématique de ce rapprochement, compte tenu de l'hétérogénéité des deux objets : la protection sociale est une macro-institution puissante, alors que les communs sont des ressources sociales d'une grande diversité. Si Jean-Claude Barbier considère qu'il serait hasardeux de centrer un programme de réforme de la protection sociale strictement sur les communs, il affirme que, face aux défis contemporains, les communs recèlent des ressources pour ouvrir une ère nouvelle de participation véritable. L'entretien souligne la nécessité d'intégrer désormais la transition écologique dans la réflexion sur l'articulation entre communs et protection sociale.

Cet objectif ambitieux, au cœur de ce numéro de la *Revue française des affaires sociales*, a trouvé un écho dans la communauté des chercheurs puisque nous avons reçu dix-sept propositions d'articles. Nous avons retenu les onze propositions qui parvenaient à tenir les trois dimensions du triangle que constituent les communs écosociaux tout en s'appuyant sur un cadre scientifique solide. Les articles ont ensuite fait l'objet d'une lecture critique de la part des membres du comité de lecture de la RFAS et d'experts externes, que nous remercions chaleureusement. Les différents échanges avec les auteurs ont conduit à retenir les huit articles présentés ici. Plusieurs disciplines sont représentées : droit, économie, géographie, philosophie, sciences de l'environnement, science politique, sociologie, urbanisme. Ils sont complétés par quatre points de vue, axés sur des retours d'expérience.

L'appel à contribution invitait à éclairer, à la lumière des communs, des enjeux émergents pour les travaux croisant protection sociale et transition écologique :

– la satiété des besoins essentiels : subsistance, protection, affection, compréhension, participation, loisirs, création, identité et liberté (Françolet et Vanhille, 2023). Comment rendre leur satisfaction compatible avec les limites planétaires et l'équité sociale ? Là réside la clé d'une transition désirable. Or, les travaux sur le nouveau régime écologique de la protection sociale adoptent généralement

une approche « défensive » et économique. Ils étudient la manière dont les politiques sociales peuvent diminuer les effets socialement délétères de la transition, c'est-à-dire peuvent compenser l'impact négatif des politiques environnementales sur les revenus ou l'emploi. Ils étudient rarement la manière dont des politiques sociales rénovées peuvent contribuer aux cobénéfices de la transition en termes de bien-être (France Stratégie, 2023a, 2023b), en promouvant des infrastructures et des comportements vertueux à la fois pour la planète et pour la santé humaine⁵ ; – la démocratie sociale, comprise au sens large d'engagement et de participation citoyenne dans les politiques sociales, est une question d'autant plus sensible que les questions en jeu sont fondamentales : transformations à mener dans nos façons de produire, de consommer, de nous loger et de nous déplacer – il s'agit ni plus ni moins de définir ce qui constitue une vie bonne (Fransolet et Vanhille, 2023) ; – la dépendance à la croissance économique, qui est un trait caractéristique de la crise que nous connaissons aujourd'hui : dans l'état actuel de notre organisation économique et sociale, la croissance nourrit les chocs écologiques tandis qu'elle est censée soutenir la protection sociale. Face à cette tension, apparaît la nécessité d'interroger notre modèle de croissance, et de concevoir et bâtir un système de protection sociale robuste à une croissance ralentie voire négative.

Les communs recèlent en effet des potentialités pour combler ces trois lacunes. Ils peuvent contribuer à redynamiser la vie politique et sociale, en développant des espaces de reconnaissance mutuelle, qui peuvent être investis positivement par les citoyens et leur permettre de se réapproprier leur environnement, de retrouver des formes d'appartenance qui constituent un remède contre l'épidémie de solitude qui a des effets délétères sur le bien-être et la santé (Murty, 2020). Ils pourraient par là même contribuer à modifier les marqueurs de la réussite sociale, pour qu'elle soit moins associée aux consommations carbonées et plus à l'entraide au sein des communautés. Ils pourraient ainsi contribuer à rendre agréables, parce qu'étant promotrices de lien social, certaines formes de sobriété. NégaWatt (2016) distingue ainsi quatre types de sobriété dont la sobriété « conviviale » ou « coopérative » qui repose sur la mutualisation des équipements : autopartage, buanderies collectives dans les immeubles, cohabitation dans les logements ou espaces de travail, etc.

L'appel à contribution distinguait, pour explorer ce sujet, trois axes : 1) le rôle des communs dans une perspective sociale et environnementale : une approche sociohistorique ; 2) les expériences concrètes de communs socio-environnementaux en France, en Europe et dans le monde ; 3) la redéfinition des politiques sociales à l'aune des transitions écologiques par les communs. Le premier axe a fait l'objet d'un seul article, « Fromage de Comté et vache montbéliarde : des communs aux effets protecteurs ? », article qui relevait également du deuxième axe. Nous avons donc retenu deux parties pour ce numéro, correspondant aux axes 2 et 3.

5. D'après M. Max-Neef (1982, 1991), la satisfaction des besoins essentiels est garantie par les politiques sociales *via* quatre fonctions : compenser la privation de ces besoins (niveau minimal garanti) ; prévenir ces privations ; promouvoir les droits sociaux, les capacités, les opportunités, la cohésion sociale ; plus structurellement, transformer les contextes socio-politico-économiques à l'origine des inégalités et vulnérabilités structurelles.

Les expériences concrètes de communs socio-environnementaux en France, en Europe et dans le monde

Les travaux de cette partie abordent la question des communs par le biais de leurs objets concrets, en lien avec les besoins fondamentaux rappelés précédemment : l'eau, l'usage des sols, l'alimentation, le logement, etc. Ils illustrent l'apport des communs, les conditions de leur émergence et de leur poursuite, les tensions internes et externes qu'ils doivent surmonter, les modalités de leur gouvernance et la façon dont ces « droits locaux et vernaculaires » (Gutwirth et Stengers, 2016) s'articulent avec le droit en vigueur.

L'article de S. Petit et C. Mougenot, « Fromage de Comté et vache montbéliarde : des communs aux effets protecteurs ? » présente l'histoire de deux biens communs, le fromage et la race animale, dans le massif du Jura. Il met en évidence le caractère solidaire des pratiques et des institutions de ce territoire et le « caractère largement imbriqué des perceptions de la sécurité économique avec l'expression d'une culture vivante et largement partagée ». Et ce dès la mise en place des premières fruitières, système d'assurance avant l'heure qui permet la survie des paysans, jusqu'à aujourd'hui, à travers l'Appellation d'origine protégée (AOP) et les initiatives récentes des communautés ancrées sur le territoire (retour des comices, création d'une nouvelle fruitière) pour garder le contrôle face aux menaces sur la cohésion du système que font peser des forces économiques externes.

L'article d'A. Bonnaud et M. Akimowicz, « Protection sociale et communs au sein d'un collectif néorural pluriactif », propose une analyse monographique d'un collectif néorural pluriactif. Il illustre la construction de communs à des échelons locaux pour permettre une vie, individuelle et collective, en cohérence avec des valeurs partagées par les membres. Il montre comment le partage, selon des règles écrites par le collectif, du lieu, des ressources économiques et territoriales, des relations amicales et familiales, permet aux cohabitants d'améliorer leurs niveaux de vie et de protection sociale.

L'article de F. Sobczak, « Communs écosociaux et protection sociale territorialisée dans les milieux insulaires à risque » montre que les habitants des territoires insulaires caribéens, confrontés à un commun négatif (la précarité urbaine) et aux limites des dispositifs classiques de protection, développent des formes collectives situées d'usage, de régulation, de veille et de protection. Ces pratiques, dispersées et informelles, dessinent les contours d'un répertoire d'actions susceptibles de nourrir une réflexion sur la protection sociale territorialisée dans des contextes de vulnérabilité environnementale et de défaillance chronique de l'État, et d'entrevoir ainsi l'émergence de communs écosociaux.

L'article de P. Musseau-Milesi, « Repenser la protection sociale par les outils dont se saisit la pratique du commun : illustrations par l'accès à l'alimentation », analyse la question de l'intégration du droit à l'alimentation dans la protection sociale, à l'intersection des politiques environnementales et sanitaires. Il examine les outils conviviaux qui contribuent à l'accès à l'alimentation, ainsi que leur agencement avec les multiples instruments des politiques publiques liées à l'alimentation. L'étude de ces outils permet de cerner plusieurs défis pour prendre en compte

la multiplicité des valeurs relationnelles qui émergent à travers les communs et qui peuvent participer à une refondation des protections sociales prenant en compte les enjeux de préservation de la nature.

Redéfinir les politiques sociales à l'aune des transitions écologiques par les communs

Les travaux de cette partie s'interrogent sur la façon dont l'objet « politiques sociales » peut être repensé par ces nouvelles approches, « en passant d'une logique de couverture de besoins de subsistance » à celle de l'exercice d'un « faisceau de souverainetés » sur ces ressources, qui participe à une émancipation sociale réelle. Cela vise un dépassement de la protection sociale telle que nous la connaissons et la reconnaissance d'une « coprotection sociale basée sur l'agir en communs (*commoning*) » (Sultan et Barbier, 2018).

L'article de M. Le Quang et A. Malo Larrea, « Appropriation urbaine du métabolisme rural : le cas de la gestion de l'eau à Cuenca (Équateur) », met la notion de métabolisme au cœur du lien entre systèmes sociaux et écologiques. Le métabolisme social désigne les processus par lesquels les sociétés humaines s'organisent et transforment leur environnement en produisant les conditions indispensables à leur existence (en s'appropriant, faisant circuler, transformant, consommant et excrétant différents produits, matière, énergie et information). L'article montre que la démocratisation de l'accès à un bien commun dans les normes nationales équatoriennes se heurte à la réalité locale et génère des conflits socio-écologiques.

L'article de B. Prevost, « Penser l'action sociale à partir des communs environnementaux : enjeux et limites d'une expérimentation participative et délibérative » décrit la mise en place du revenu de transition écologique (RTE) dans la Haute vallée de l'Aude, pour décloisonner et reconfigurer l'action sociale face au déclin du territoire. Le RTE (Swaton, 2018) est associé à la mise en place de structures de l'économie sociale et solidaire pour lutter contre la pauvreté et porter la transition écologique en combinant trois dimensions : gestion des ressources environnementales et des biens communs, prise en compte des besoins et du développement humain, participation politique. L'article illustre les difficultés de mise en œuvre et le besoin de cadre institutionnel adéquat, en particulier de financements pérennes.

L'article d'I. Barbet et L. Hartmann, « Du déchet à la ressource : la réutilisation des aides techniques ou l'émergence de nouveaux communs dans le champ du handicap en France », montre qu'en France, la priorité donnée à l'achat de matériel neuf dans le secteur des aides techniques freine l'essor de la réutilisation, pourtant essentielle pour améliorer l'accessibilité, réduire l'empreinte écologique et maîtriser les dépenses médico-sociales. Partant du cadre des communs socio-techniques, cet article analyse des initiatives locales de l'économie sociale et solidaire. Il révèle les tensions structurelles, normatives, économiques et culturelles qui entravent leur institutionnalisation, ainsi que les leviers existants : appui public,

adaptation réglementaire (notamment la future filière à responsabilité élargie des producteurs), gouvernance partagée et évaluation par les cobénéfices. Au-delà de la gestion des déchets, ces expériences dessinent une nouvelle politique de la mutualisation et de l'équité territoriale, invitant à repenser la protection sociale à l'aune des transitions socio-environnementales.

L'article d'I. Delouette et C. Vasseur, « Protection sociale de l'alimentation : l'enjeu des financements pour construire des communs socio-écologiques », présente enfin la diversité de dispositifs et de modes de financement de l'alimentation, qui mettent en tension différentes représentations sociales, écologiques et politiques. Consolider l'approche d'économie politique de la protection sociale par l'approche des communs sociaux permet alors d'analyser les relations entre les modes de financement, de gestion et la finalité écologique et sociale de ces dispositifs.

Les points de vue : déclinaisons du triangle communs-protection sociale-transition écologique selon les grands champs d'intervention des politiques sociales

Le point de vue de V. Wisnia-Weill « La Sécurité sociale à l'épreuve des limites planétaires », illustre un lien possible entre transition écologique et avancées sociales. Dans ce scénario, une part des prestations monétaires universalistes de la protection sociale basculerait vers des prestations en nature contribuant à réaliser la transition écologique tout en répondant à des besoins essentiels, par exemple vers des aides à une alimentation préservant les ressources naturelles. La Sécurité sociale contribuerait ainsi à une politique d'infrastructures sociales, pouvant en partie être gérée en tant que commun.

Le point de vue de N. Moncel et B. Palier, « Les communs du travail face aux risques écologiques » propose de repenser les communs du travail (les ressources et institutions partagées qui garantissent la gouvernance, la protection et la reproduction du travail) afin d'assurer une transition écologique juste, en adaptant les protections sociales et en impliquant collectifs salariés, territoires, employeurs et publics dans la gestion durable des transformations du travail liées aux enjeux climatiques. Il s'agirait de renforcer la prévention et la sécurité au travail face aux nouveaux risques climatiques (chaleurs extrêmes...) ; d'instituer des transitions professionnelles anticipées et négociées ; de mettre en place une « sécurité sociale de la redirection écologique » territoriale qui garantit les droits à la reconversion territoriale et accompagne les mutations localisées du système de production.

Celui de S. Audrain s'intitule : « De l'habitat partagé aux communs sociaux : vers de nouvelles formes de solidarité ? ». L'habitat partagé recouvre une diversité de pratiques proposant une réponse aux enjeux sociaux (isolement, précarité, vieillissement) et environnementaux (sous-occupation des logements, artificialisation des sols, sobriété énergétique). S. Audrain décrit des formes d'habitat partagé qui permettent à des personnes âgées et/ou en situation de handicap de vivre

chez elles, sans être seules, en mutualisant certains espaces, services et temps de vie. Elles relèvent d'une forme de commun écosocial : une réponse collective à des besoins fondamentaux, fondée sur la coopération et la coresponsabilité entre habitants, habitantes, proches, professionnels et acteurs du territoire. Elles sont soutenues par la puissance publique et bénéficient de financements, « fondés sur une nouvelle articulation des différentes échelles de l'agir politique (local, territorial national), ils cherchent à concilier universalité et diversité. »

Le point de vue de C. Renouard et C. Ezvan, intitulé « Écolieux et tiers-lieux : des communs écosociaux émergents au service du bien commun », met en évidence, en croisant analyse philosophique, empirique et institutionnelle, le rôle clé des dynamiques relationnelles en faveur tant de la sobriété que de la santé mentale et de la solidarité. Les écolieux et les tiers-lieux étudiés sont des organisations nées d'une visée commune pour répondre à des besoins de sécurité, de santé et de bonnes conditions d'existence matérielle. Mobilisant les communs, ils favorisent une meilleure gestion écologique de ressources diverses, des échanges sociaux et une meilleure qualité du vivre-ensemble. Un soutien institutionnel et une considération préférentielle des plus vulnérables sont nécessaires.

Cette exploration des communs écosociaux confirme leur potentiel pour contribuer à une transition juste et désirable. En particulier, ces travaux montrent que les participants à certains communs sont dans une situation économique modeste, voire précaire, en écho aux formes historiques que constituent les sociétés de secours mutuels, les coopératives... Ainsi, contrairement à d'autres pratiques écologiques souvent considérées comme élitistes, les communs pourraient embarquer l'ensemble de l'échelle sociale dans des actions vertueuses écologiquement et socialement.

Prolongements

À l'issue de l'exploration de ce champ nouveau, plusieurs territoires n'ont été que survolés et mériteraient d'être revisités dans des travaux ultérieurs. Nous en citerons deux ici pour finir.

Le premier porte sur la gouvernance et la capacité mobilisatrice des communs modernes. L'analyse des continuités et des ruptures dans la longue histoire des communs constituait le premier axe de l'appel à contribuer à ce numéro. Or, comme indiqué précédemment, une seule contribution historique a pu y être intégrée. S. Audrain (2022) illustre pourtant l'intérêt de cette approche, en analysant la rupture entre les communs modernes et les formes traditionnelles qui « plaçaient la personne au service quasi exclusif de la communauté », familiale, de voisinage, religieuse, professionnelle... L'appartenance aux communs est désormais choisie et doit donc être suffisamment attractive pour que les individus s'y engagent dans la durée.

Le deuxième porte sur la dépendance du système de protection sociale à la croissance économique, thématique émergente dans la littérature académique (Hirvilammi et Koch, 2020 ; Laurent, 2021 ; Walker *et al.*, 2021 ; Koch, 2025).

L'État-providence a été inventé à la fin du XIX^e siècle en Europe en vue de garantir la stabilité sociale pour assurer la stabilité politique (Vielle *et al.*, 2025). Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cette stabilité sociale a elle-même été assise sur la stabilité économique promise par la croissance du produit intérieur brut (PIB) : G. Myrdal évoque un « cercle vertueux » entre système économique, système social et système politique caractéristique du projet social-démocrate (Myrdal, 1957). La nouveauté de notre début de XXI^e siècle tient en un retournement de ce cycle historique : dans l'état actuel de notre organisation économique et sociale, la croissance déstabilise tellement la biosphère qu'elle entraîne une instabilité sociale et politique *via* les risques nouveaux qu'elle génère (Pörtner *et al.*, 2021), à commencer par les menaces qui pèsent sur la santé humaine (Hensher *et al.*, 2020 ; Laurent, 2024b).

Penser et construire une protection sociale adaptée aux défis de notre temps suppose donc de se saisir de deux questions complémentaires : comment faire face à la matérialisation des risques sociaux engendrés par des crises environnementales qui s'accélèrent brutalement ? Comment inventer une protection sociale qui puisse s'émanciper de la croissance économique ?

Ces questions renvoient respectivement aux deux chemins parallèles que l'on peut emprunter pour penser la continuité entre État social et État social-écologique : l'approche par les risques et l'approche par les besoins. Dans la première approche, par les risques, l'État-providence fait office d'assureur, de garant en dernier ressort de la satisfaction des besoins humains face aux aléas de toute nature. Le risque social comprenant aujourd'hui à l'évidence une importante dimension environnementale (inondations, canicules, tempêtes, pandémies, etc.) qui pèse directement sur les existences, il ne peut être pleinement couvert que par une protection sociale-écologique. Dans la seconde approche, l'État-providence fait bien office de *Welfare State* – « État de bien-être » ou plus exactement « État pour le bien-être ». Il répartit aussi équitablement que possible le bien-être humain dans ses différentes dimensions (revenu, santé, éducation, etc.). Dans la perspective sociale-écologique, on reconnaît que le bien-être d'un individu ou d'un groupe est en partie déterminé par les conditions environnementales de sorte que la frontière de la socialisation se déplace vers les domaines de l'énergie, de l'alimentation, de l'eau, etc.

La première question renvoie à la nécessaire métamorphose de nos systèmes sociaux à l'aune des changements environnementaux globaux, qui peut prendre la forme d'un État social-écologique approché par le versant des risques. L'enjeu central est ici d'identifier différents types de risques auxquels répondent différents types de préventions et de protections sociales-écologiques. Dans cette métamorphose, les communs ont un rôle central à jouer comme le montrent plusieurs articles rassemblés dans ce numéro. La seconde question, plus redoutable encore, est celle de la construction de protections sociales-écologiques robustes à une croissance ralentie voire négative, permettant le passage d'un État social à

un « État de satiété », autrement dit un État social-écologique approché par le versant des besoins (Laurent, 2024a). Ici aussi, tout spécialement, les communs écosociaux nous laissent entrevoir une promesse que dessinent plusieurs articles de ce numéro, celle d'une intensification des usages plutôt que des productions.